

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOLE**SEANCE DU 22 JANVIER 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 17 + 2 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 du mois de janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents* : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, FORNELLI Sandra, GRANDO Daniel, FEDERICO Fatiha, ALBALADEJO Joseph, ROUCOULE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, SABARDEIL Manon, LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel, GERBOLES Henri

*Absents ayant donné procurations* : WALLEZ René à Anne-Marie RAMIREZ, LECTEZ Laurence à Christophe MANAS

*Le quorum est atteint*

*Mme Sandra Fornelli a été désignée secrétaire de séance*

**DEL N°01202402 : Création d'un conseil municipal pour enfants (CME).**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et R. 2143-2 sur la participation des habitants à la vie locale,

**Considérant** le souhait de la commune de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants (CME) qui sera une instance de dialogue avec les jeunes et qui permettra de prendre en considération leur avis sur le fonctionnement du village,

**Considérant** que l'objectif de ce Conseil Municipal des Enfants est de permettre aux enfants, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes. A l'image d'un conseil municipal, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune,

**Considérant** que la création du CME s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres.

**Considérant** que le Conseil Municipal des Enfants correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial pour les enfants.

**Considérant** que les modalités de création seront définies prochainement.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

Sur l'approbation de la création d'un Conseil Municipal des Enfants.

Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, de signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Lissarre et de M. Manas le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

**APPROUVE** la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME).

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

documents afférents à la mise  
ID : 066-216600593-20240124-DE01202402-DE

**AUTORISE** le Maire, ou à son représentant, à signer l'ensemble des  
en place de ce conseil municipal des jeunes

**Extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

**Christophe MANAS**